

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 11-12

Artikel: "J'écris librement ce que je pense librement"
Autor: Reicher, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'efficacité de cette organisation a été reconnue à plusieurs reprises, c'est-à-dire dans des situations extraordinaires que les services publics permanents ne peuvent pas maîtriser seuls. A ce sujet, il est intéressant de mentionner que le service cantonal de la protection civile est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe et que j'assume, d'une manière générale, la direction des opérations avec l'aide de tous les services capables de prêter aide.

Le service cantonal est encore chargé de l'exploitation du service d'hélicoptère. L'appareil à disposition permet, en temps de paix, le transport rapide

de blessés graves et l'exécution de tâches diverses au profit de la collectivité. En cas de catastrophe ou de guerre, cet appareil serait aussi d'une très grande utilité pour le service de renseignements et pour la direction des opérations de secours.

Enfin, le service cantonal est responsable de la protection des biens culturels en cas de conflit armé. A cet égard, la liste des biens immobiliers a été établie et le service cantonal entreprend systématiquement le microfilmage de précieux documents et collections pour lesquels un abri a été construit.

La protection civile genevoise, au

stade actuel de son développement, est déjà capable d'apporter à la population une protection et des secours valables. Je suis toutefois conscient que beaucoup de travail reste à faire avant de disposer d'une organisation conforme aux dispositions légales.

*Ernest Reymann
directeur du service cantonal
de la protection civile et président
de la conférence des chefs
des offices cantonaux*

«J'écris librement ce que je pense librement»

Sous cette nouvelle rubrique, qui pourrait d'ailleurs aussi bien s'intituler «Tribune libre» ou «Courrier des lecteurs», j'espère établir un dialogue franc, ouvert, intéressant, réaliste, courtois, avec les lecteurs de notre revue en premier lieu, avec les membres de nos associations cantonales, et aussi avec toutes celles et tous ceux qui sans être abonnés, «font de la protection civile», y participent ou s'y intéressent.

Bien entendu, ce courrier ne devra pas aborder de questions politiques et confessionnelles. Il ne faudrait pas, si possible, qu'il soit trop exclusivement technique, et ne devrait pas mentionner de cas personnels ou trop particuliers, sauf peut-être, exceptionnellement, pour illustrer une généralité. Toutes propositions constructives, toutes suggestions intéressantes, pour la revue ou pour la protection civile en général, seront les bienvenues, et transmises pour études et réalisations éventuelles. Par contre, nous éviterons soigneusement toute polémique stérile, toute contestation destructrice. Et si je dis «nous», c'est parce que j'ai la chance d'être entouré de quatre personnalités fort compétentes dans tout ce qui touche au domaine protection civile et relations publiques. Il s'agit de Mlle Berthoud, avocate à Neuchâtel, représentante des organisations féminines au Comité central USPC, de M. Wehrle, professeur, président central, de M. Delez, président de la section valaisanne de l'USPC, de M. Naef, vice-président de l'Association genevoise pour la protection des civils.

Les articles, à adresser à la *rédaction USPC, Schwarzerstrasse 56, case postale 2259, 3001 Berne*, devront être signés et indiquer l'adresse de l'expéditeur. Sur demande, la communication sera publiée dans la revue avec les initiales seulement.

Parution, en principe dans le prochain numéro, sous réserve de la place disponible et des délais d'impression.

Et maintenant, chers lecteurs et amis de la protection civile, à vos stylos ou machines à écrire!

Ce numéro double 11-12 de décembre, donne un accent plus prononcé à la partie française (ce qui consolera un peu, je l'espère, ceux de nos Romands qui ont été déçus par le numéro précédent, le 10).

Je remercie donc M. Wellhauser, conseiller d'Etat à Genève, pour son article d'introduction, ainsi que M. Reymann, directeur de l'Office cantonal genevois de la protection civile, pour son très intéressant rapport sur l'état de la protection civile dans son canton, Genève étant très avancé dans ce domaine.

Nous espérons pouvoir vous présenter aussi la situation actuelle de la protection civile d'autres cantons romands et du Tessin dans des parutions ultérieures de notre revue.

Grâce à M. Parisod, président de la Commission romande d'information, la chronique «Nouvelles des communes et des cantons romands», dont il est le rédacteur et le coordinateur, nous tient toujours au courant des principaux événements concernant la

protection civile en Suisse française et je l'en remercie sincèrement.

Nous souhaitons aussi vivement développer la partie tessinoise et romanche.

Malheureusement, des facteurs d'ordre financier, d'annonces, de place, empêchent parfois les meilleures bonnes volontés de réaliser tout ce qui pourrait donner satisfaction à tout le monde.

*Charles Reichler
Président de la Commission
de rédaction et information*

Unser Umschlagbild

Der Zivilschutz war am Comptoir Suisse 1978 mit einer vielbeachteten Informations-schau vertreten. Über den Dächern des Comptoirs schwieben, weitherum sichtbar, die gelben Ballons mit dem ZS-Signet. Unten im Bild der Eingang zur ZS-Schau.

Notre page de couverture

La protection civile était représentée au Comptoir suisse 1978 par une exposition informative très remarquée. Les grands ballons jaunes marqués du sigle PC flottaient sur les terrasses, bien visibles loin à la ronde. Dessous, au bas de l'image, l'entrée de l'exposition PC.